DEPARTEMENT DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77 Présents : 58

Votants: 70 (dont 12 procurations)

N°33

OBJET:

RETROCESSION DU
LOTISSEMENT DU
DOMAINE DES
CHASSAINGS
CHARMEIL
MISE A
DISPOSITION DE
RESEAUX
D'ASSAINISSEMENTE
U - EP

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture

^{1e :} 3 0 JUIL. 2020

Publiée ou notifiée

^{le:} 3 0 JUIL. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA**, **Président.**

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER (de la délibération n°1 à la délibération n°15), François HUGUET, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (de la délibération n°1 à la délibération n°32), Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Jean-Philippe SALAT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD (de la délibération n°1 à la délibération n°14), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY à Alain VENUAT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Marie-José MORIER à François HUGUET (à partir de la délibération n°16), Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT, Patrick BLETHON à Charlotte BENOIT, Pauline TIROT à Alexis BOUTRY, Henri SARRE à Jean ALMAZAN, Linda PELISSIER à Anne-Sophie RAVACHE, Bernard KAJDAN à Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

<u>Absents représentés par leur suppléant</u>: Mmes et MM. Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE, Conseillers Communautaires.

<u>Absents excusés</u>: MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Alexandre GIRAUD Conseillers Communautaires.

Secrétaire: M. Benjamin BAFOIL, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'Association Syndicale du lotissement du Domaine des Chassaings adressée à la commune de Charmeil de transférer dans le domaine public de la commune la parcelle AA347 pour 86 ares 83 centiares pour la tranche 1, correspondant à la voirie 1 (partie rues Apollinaire, partie rue Molière, Allée des Chassaings après rond-point; rue de Chateaubriand) et 6 ares 56 centiares voirie 2 (anciennement R2 – rue Chateaubriand avant rond-point), soit un total de 93 ares 39 centiares. Et la parcelle AH0446 pour 5 ares 87 centiares pour la Tranche A, correspondant à la voirie, partie Allée des Chassaings (avant rond-point). Et la parcelle AH0407 pour 73 ares 82 centiares pour la Tranche 2 et 3, correspondant à la voirie, partie rue Molière, partie rue Apollinaire,

Vu l'acte notarié intervenu entre la commune de Charmeil et l'Association Syndicale du Lotissement des Chassaings,

Vu la délibération n°6 du 10 septembre 2014 et la délibération n°6 du 30 janvier 2018 du conseil municipal de Charmeil autorisant le classement dans le domaine public communal des parcelles AA347 et AH0346, AH0407,

Vu l'arrêté préfectoral n°2188/2016 du 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise et approuvant notamment la compétence assainissement,

Considérant que la communauté d'agglomération peut accepter la rétrocession de réseaux d'assainissement implantés dans des lotissements privés au titre de sa compétence assainissement si l'état des ouvrages est conforme,

Considérant que l'ensemble des réseaux d'assainissement présents sur les parcelles AA347 et AH0346, AH0407 sous les voies, ont fait l'objet d'avis de conformité,

Considérant que la commune de Charmeil souhaite voir régulariser la mise à disposition, au profit de Vichy Communauté des réseaux d'assainissement présents sur les parcelles AA347 et AH0346, AH0407

Considérant que la Communauté d'agglomération Vichy Communauté, bénéficiaire de ladite mise à disposition, assumerait alors l'ensemble des droits et obligations du propriétaire et possèderait notamment tous les pouvoirs de gestion; précision faite qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition ou de restitution de la compétence assainissement à la commune, lesdits biens reviendraient à ladite commune.

Considérant que cette mise à disposition inhérente à l'exercice d'une compétence **transférée** serait prise en compte dans le calcul de l'attribution de compensation versée à la commune de Charmeil,

Propose au Conseil Communautaire:

- d'accepter la mise à disposition au profit de Vichy Communauté, des réseaux présents sur les parcelles AA347 et AH0346, AH0407 et à savoir 60 branchements d'eaux usées plus le réseaux d'eaux usées et 60 branchements d'eaux pluviales plus le réseaux d'eaux pluviales pour un linéaire respectivement de 1070.10 mètres, diamètre 200 mm en PVC et 27 regards de visite pour les réseaux d'eaux usées et 935 mètres, diamètres 250, 315, 400 mm PVC et 20 regards de visite et 28 ouvrages plus 4 regards grille de collectes d'eaux de voirie pour les réseaux d'eaux pluviales,
- d'autoriser en conséquence le Président ou le Conseiller délégué à la Gestion Patrimoniale, à signer le Procès-Verbal de mise à disposition desdits réseaux de la commune de CHARMEIL au profit de la communauté d'agglomération Vichy Communauté, et ce à titre gratuit, et à signer toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Frédéric AGUILERA

Président,

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 33 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/07/2020

Objet de l'acte :

RETROCESSION DU LOTISSEMENT DU DOMAINE DES CHASSAINGS

CHARMEIL - MISE A DISPOSITION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

FU-FP

Date de décision: 23/07/2020

Date de réception de l'accusé 30/07/2020

de réception :

Numéro de l'acte: 23JUIL2020_33

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20200723-23JUIL2020_33-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 8.8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier : 33.pdf ($99_DE-003-200071363-20200723-23JUIL2020_33-DE-1-1_1.pdf$)